

Le Centenaire de la Grande Guerre en Belgique : itinéraire au sein d'un paysage commémoratif fragmenté



Par Mélanie Bost, Chercheure au Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CegeSoma, Bruxelles) et à l'École Royale militaire (Bruxelles) et Chantal Kesteloot, attachée au Cegesoma.

En Belgique, comme ailleurs, les commémorations du centenaire de la Première Guerre constituent un événement mémoriel d'une ampleur sans précédent. Elles s'ancrent à tous les niveaux de pouvoir (communal, provincial, régional, communautaire, national, européen et international) ainsi que dans la sphère scientifique et émanent tant d'initiatives officielles que d'une multitude d'instances locales, de groupes et d'individus, le tout formant un kaléidoscope très hétéroclite. Tant la recherche scientifique que l'histoire publique, sans oublier le devoir de mémoire, sont concernés. Ces commémorations prennent de multiples formes : expositions, reconstitutions historiques, publications, colloques, hommages, parcours touristiques, collecte et numérisation d'archives, créations musicales et théâtrales...la liste est longue.

Les initiatives commémoratives associent et interpellent l'historien. Celui-ci y participe tour à tour au titre de chercheur, d'expert, d'évaluateur. Paradoxalement, il est très présent mais brille aussi par son absence dans un certain nombre de manifestations où il est davantage perçu comme une gêne que comme un atout. Dans ce vaste chantier toujours en cours, trois questions méritent d'être épinglées : dans quelle mesure les

commémorations sont-elles révélatrices du modèle fédéral belge, constituent-elles ou non une véritable plus-value en termes de recherche et que nous révèlent-elles quant au rôle de l'historien ?

Après avoir brossé à large trait les programmes officiels de célébration du centenaire en Belgique, la présente étude tentera d'apporter des éléments de réponse à ces questions¹.

1. Initiatives gouvernementales

Les commémorations du centenaire de la Grande Guerre ont débuté bien avant l'anniversaire du début du conflit.

Sur la base d'un programme annoncé de longue date, la Flandre a surpris le reste du pays et les observateurs étrangers en démarrant, voici plusieurs années déjà, les préparatifs d'un ambitieux programme commémoratif, dégageant à cette fin d'impressionnants moyens financiers. Cet investissement précoce et substantiel sert principalement un double objectif, parfaitement assumé dans le projet gouvernemental. Les commémorations sont conçues à la fois comme une opportunité de développement touristique de la région de l'ancien front et un moyen de renforcer la visibilité de la Flandre à l'étranger. Grâce aux commémorations, la Flandre doit devenir, en 2014-2018 et au-delà, une destination-phare du tourisme de guerre, rebaptisé « tourisme de paix ». Le message de paix occupe en effet une importance centrale dans le discours des autorités flamandes, qui commémorent avant tout le souvenir des victimes d'une guerre présentée comme absurde et meurtrière et dont il faut à tout prix éviter la répétition.

Les travaux exploratoires débutent en 2006. Des missions d'étude sont confiées à différents opérateurs. Il s'agit notamment d'identifier les pays qui, par leurs liens historiques avec le front en Flandre et la vivacité de leurs politiques commémoratives en relation avec la guerre 1914-1918, sont les plus susceptibles de s'engager dans des partenariats dans le cadre des célébrations du centenaire. Sur cette base, plusieurs conventions bilatérales sont signées. L'intérêt des commémorations en termes de relations extérieures se manifeste aussi dans la déclaration politique qu'en novembre 2011, une cinquantaine d'États sont invités à signer – la « Flanders Fields Declaration » –, par laquelle les signataires s'engagent à entretenir la mémoire de la Grande Guerre. Le texte ne verra finalement pas le jour, à défaut d'un nombre suffisant de pays disposés à le signer. Il faut dire que la démarche avait donné lieu à des réactions à tout le moins étonnées de l'Australie arguant qu'elle était entrée en guerre, non pour la Flandre, mais bien pour la Belgique. Autre élément curieux de cette déclaration : elle ignorait complètement les autres entités de l'Etat fédéral belge. En outre, dans le contexte des tensions internationales actuelles, le principe même d'un engagement à

¹ Cette étude est un résumé de la publication suivante : Mélanie Bost et Chantal Kesteloot, *Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2014, 62 p.

« plus jamais de guerre » pose problème à un certain nombre de pays. Le projet semble bel et bien enterré comme l'a déclaré en commission le 6 janvier 2015 le ministre-président du Gouvernement flamand².

Par ailleurs, une mission économique d'un an est financée pour réfléchir aux moyens de valoriser au mieux le potentiel touristique du Westhoek (mieux connu dans le monde anglo-saxon sous le nom de « Flanders Fields ») dans le cadre du centenaire. L'étude se prononce en faveur de la création d'un « produit Première Guerre mondiale » articulé autour de trois volets complémentaires : les attractions (musées et centres de visiteurs), les sites de mémoire et les événements commémoratifs. Des publics cibles sont classés par degré de priorité. Le plan d'action du gouvernement flamand qui paraît en 2011 est largement inspiré par le rapport fourni. Deux fonds d'investissement spécifiques sont créés pour soutenir des appels à projets. La partie la plus importante (15 millions d'euros en 2010) concerne les investissements dans les infrastructures dites touristico-récréatives, notamment les musées et les centres d'accueil des visiteurs associés aux sites de mémoire de la Grande Guerre (cimetières, vestiges militaires) ou encore les infrastructures routières qui doivent faciliter l'accès aux sites. Le patrimoine lié à la Première Guerre mondiale (qu'il s'agisse des vestiges militaires, des monuments commémoratifs, des cimetières ou encore du paysage) reçoit lui aussi une attention toute particulière. Point d'ancrage du tourisme de mémoire, il est particulièrement favorisé : il est systématiquement inventorié, restauré et bénéficie parfois de nouvelles structures d'accueil. Plus modeste (6,7 millions d'euros en 2012), un second appel à projets permet de subventionner un calendrier de 16 événements proposés par des provinces, des villes ou des associations. Il s'agit de cérémonies commémoratives, d'expositions, de concerts, etc. Enfin, dans les mois qui précèdent le lancement des commémorations, le gouvernement flamand déploie une véritable offensive promotionnelle visant les publics étrangers. La Flandre est présente de façon ostensible sur tous les grands marchés et salons de vente de produits touristiques.

Un des aspects frappants du programme commémoratif flamand est la place prépondérante qu'y occupe le Westhoek, qui concentre l'essentiel des vestiges de l'ancien front³. Cette petite partie de la Flandre occidentale reçoit 90 % des fonds en matière d'infrastructures et 50 % des fonds destinés à soutenir la programmation événementielle 14-18. De la sorte, le cœur du projet commémoratif flamand concerne l'expérience du front pendant la guerre de position, déclinée en plusieurs volets (combats, blessés, quotidien des soldats, vie à l'arrière, etc.). Conformément aux objectifs du gouvernement, il accorde une grande place à l'ensemble des nationalités qui, en 1914-1918, étaient présentes sur la portion belge du front occidental. Les pays du Commonwealth sont particulièrement à l'honneur avec, par exemple, plusieurs

² <https://www.vlaamsparlement.be/commissies/commissievergaderingen/943628/verslag/945424>

³ Rappelons que le territoire national était occupé à plus de 90 % par les Allemands. Par rapport à celle de l'occupation, l'expérience combattante était dès lors minoritaire en Belgique et même en Flandre.

événements organisés autour de la journée commémorative de l’Australian and New Zealand Army Corps (ANZAC) du 25 avril 2015.

Cette concentration des moyens dans le Westhoek s’explique par plusieurs facteurs. C’est la région du pays où la mémoire de la Grande Guerre est la plus vive, prégnance imputable à l’importante densité de vestiges matériels de la Grande Guerre et à la présence de musées qui lui sont consacrés. Les pratiques commémoratives y sont aussi plus ancrées. Que l’on songe au *Last Post*, hymne en l’honneur des soldats britanniques et alliés tombés à Ypres durant la guerre, joué quotidiennement à la porte de Menin depuis 1928⁴. Le projet flamand de commémoration du centenaire s’enracine de la sorte dans les traditions commémoratives du Westhoek. Par ailleurs, cette région et, en particulier, le saillant d’Ypres, où périrent 500.000 hommes, est un territoire mémoriel partagé. Du fait de la décision des Britanniques et des dominions de ne pas rapatrier leurs morts après la guerre, la région compte une forte concentration de tombes de ressortissants d’actuels pays du Commonwealth qui, depuis la fin de la guerre, font l’objet de pèlerinages.

Jusqu’à la célébration du centenaire et contrairement à la Flandre, les entités fédérées francophones – Région wallonne et Communauté française – s’étaient, pour leur part, surtout investies dans la commémoration du Second conflit mondial. Il leur a cependant semblé difficile de ne pas être présentes à l’heure de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre. De toute évidence, les initiatives lancées dans le Nord du pays à partir de 2006 ont servi d’aiguillon. Il s’agissait de ne pas laisser à la Flandre le monopole des projets commémoratifs. L’impulsion vint toutefois essentiellement d’acteurs plus institutionnels que politiques. En 2010, le Conseil de la Transmission de la Mémoire⁵ interpelle le gouvernement de la Communauté française. Un groupe de travail créé en 2011 élabore un plan opérationnel remis aux gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne – les gouvernements des deux entités ont décidé d’unir leurs efforts pour les commémorations, conformément à une politique de rapprochement des deux exécutifs également en œuvre dans d’autres domaines. Comme en Flandre, un important effort financier, à peu près équivalent, est consenti.

Selon les textes officiels, mais aussi la composition du groupe de travail, la dimension civique et scientifique de la commémoration semble ici prévaloir. Les gouvernements francophones se montrent soucieux des enjeux mémoriels. La notion

⁴ Sur les enjeux du *Last Post*, voir sur ce site de l’Observatoire du Centenaire la contribution de Dominiek Dendooven : https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IGPS/Dendooven_-_last_post.pdf

⁵ Le **Conseil de la Transmission de la Mémoire** est institué par un décret de la Communauté française du 13 mars 2009. Il s’agit d’une instance d’avis et de réflexion, composée de représentants du monde académique, de la société civile, du Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) et de la cellule « *Démocratie ou Barbarie* » du Ministère de Communauté française.

même de « devoir de mémoire », au départ associée au souvenir de la Seconde Guerre mondiale, occupe une place centrale.

Par ailleurs, les autorités francophones se posent en héritières du cadre national. Là où le gouvernement flamand concentre ses efforts sur une région (le Westhoek) et un aspect de la guerre (le front), le projet wallon et francophone, holistique, veut couvrir l'ensemble de la Belgique et englober toutes les facettes de l'expérience de guerre (combats d'août 1914, violences contre les civils, combats dans les tranchées pendant la guerre de position, Belgique occupée, après-guerre). Le projet commémoratif wallon et francophone se présente dès lors comme un microcosme de l'expérience belge de 1914-1918. La commémoration des souffrances civiles (martyrs, déportés, résistants et, plus largement, populations occupées) est au cœur du projet. Celui-ci célèbre les manifestations d'héroïsme, militaire et civil, comme autant de sacrifices consentis pour la défense des valeurs revendiquées comme fondamentales aujourd'hui : attachement au pays, à l'indépendance nationale, à la liberté, à la démocratie, à la solidarité.

Si la connaissance du passé et sa transmission forment le premier des objectifs stratégiques de la commémoration wallonne et francophone dans le plan d'action du gouvernement, ses deux autres objectifs sont tout à fait comparables au projet flamand. Le plan comporte en effet une importante dimension patrimoniale et une dimension économique, intimement liées. Le développement du tourisme de mémoire par une offre coordonnée à destination des touristes belges et étrangers, à partir des traces mémorielles et des musées, forme un objectif majeur du projet wallon et francophone. Ici aussi, les visiteurs britanniques sont une cible de choix.

Nous n'avons pas encore évoqué l'investissement de l'autorité fédérale. La décision politique d'organiser des actions commémoratives au niveau fédéral est en effet prise après celle des entités flamande et francophones ; il n'en est question qu'à l'été 2011. L'objectif formulé par l'autorité fédérale est d'assurer à la fois une coordination générale des programmes, mais aussi des initiatives au niveau fédéral complémentaires de celles déjà initiées au niveau des entités fédérées. L'intention est également de s'assurer que la Belgique ait une communication cohérente vis-à-vis de l'étranger. En mars 2012, un Commissaire général à la Commémoration est nommé tandis qu'est mise en place une plateforme de concertation intra-belge, qui joue le rôle de point d'information; le souci de l'Autorité fédérale de montrer qu'elle entend respecter les compétences des entités fédérées est manifeste.

Les commémorations semblent cependant n'avoir jamais présenté de caractère prioritaire pour le Gouvernement fédéral et les moyens injectés sont nettement inférieurs à ceux des entités fédérées. Le Fédéral a pris en charge l'organisation de trois grandes cérémonies officielles à rayonnement international, avec un budget de 300.000 euros par événement. Par ailleurs, l'Autorité fédérale soutient des projets en tant que pouvoir subsidiant. Trois appels à projets d'un million d'euros chacun ont été financés grâce à la Loterie nationale.

Pourtant, un texte parlementaire ambitieux avait été déposé, plaidant en faveur d'une action au niveau national, l'ensemble des Belges ayant, il y a cent ans, souffert de la guerre. La résolution, bien que votée à une majorité de voix, a suscité un débat sur le principe même d'une action commémorative fédérale. Le conflit de compétences qui oppose régulièrement la Flandre et l'Autorité fédérale, très vif en ce qui concerne la représentation à l'étranger, est réactivé dans le champ des commémorations par les partis nationalistes flamands, qui critiquent une tentative de récupération. Il n'appartiendrait pas, selon eux, à l'Autorité fédérale de s'occuper d'éducation ou de culture, et en particulier d'éducation à la mémoire, ces matières relevant des compétences communautaires.

De son côté, la Région bruxelloise a également concocté un plan de commémoration. 4.400.000 euros sont dégagés pour développer des actions sur une durée de quatre ans. Les autorités régionales mettent en avant la spécificité de Bruxelles, unique capitale occupée en Europe de l'Ouest pendant l'entièreté de la guerre. Si la vie quotidienne et la résistance de la population forment deux axes essentiels de cet appel à projets, celui-ci met également l'accent sur la fracture sociale et les bouleversements qu'avaient entraînés quatre ans d'occupation du pays. En plus des projets commémoratifs à dimension communale, la Région cofinance plusieurs expositions. Si la Région s'est lancée plus tardivement que les autres entités dans les préparatifs du centenaire, elle insiste sur sa volonté de voir les projets se répartir harmonieusement au long des quatre années de commémoration et sur l'ensemble de son territoire. Passé le feu d'artifice des premiers mois, les projets bruxellois pourront ainsi se déployer dans un calendrier plus aéré et un temps long qui évoque celui de l'occupation de la ville elle-même, moins marquée par un calendrier événementiel précis que les champs de bataille.

Enfin, par l'absence de projet officiel, les autorités de la Communauté germanophone expriment un malaise compréhensible quant à la commémoration du passé de guerre dans les localités qui composent cette entité fédérée. Durant la Première Guerre mondiale, la population de l'actuel espace communautaire germanophone faisait en effet partie du Reich allemand. Ces territoires ont été annexés à la Belgique à la suite de la défaite de l'Allemagne, en guise de compensation des destructions de guerre. La mémoire de la Grande Guerre y a d'ailleurs longtemps été vécue de façon ambiguë d'un point de vue identitaire. Aussi le gouvernement de la Communauté germanophone envisage-t-il plutôt de célébrer, en 2020, le centenaire de l'intégration des cantons de l'Est à la Belgique.

Au-delà des projets de l'Autorité fédérale, des entités fédérées et des grandes villes, on ne peut qu'être frappé par la myriade d'initiatives locales consacrées à la Grande Guerre, un phénomène qui touche l'ensemble du pays. Le centenaire offre

naturellement une thématique de choix aux activités d'une pluralité d'acteurs locaux : communes, syndicats d'initiative, cercles d'histoire, centres culturels, écoles, organisations patriotiques, etc. Les soldats et la vie quotidienne en 1914-1918 dans ces localités forment le matériau de projets d'expositions, de collecte et de numérisation de documents, voire de publications et de produits multimédia. La plupart des provinces agissent comme instance de coordination et de financement, tâchant de la sorte de conférer aux projets une dimension supra-locale.

2. Les commémorations comme révélateurs du fédéralisme belge

Pour comprendre la fragmentation du paysage commémoratif belge, il faut prendre en compte son histoire institutionnelle. Depuis 1993, la Belgique est un Etat fédéral. Sa structure est complexe puisqu'il repose à la fois sur des régions – qui exercent principalement des compétences économiques – et des communautés dont les compétences sont essentiellement de type culturel et éducatif. Mais les compétences ne sont ni strictement cloisonnées ni exclusives: la recherche scientifique, par exemple, est en principe du ressort des communautés tout en subsistant aussi en partie à l'échelon fédéral. Qui dit commémoration dit aussi tourisme et là, ce sont les régions qui sont compétentes. S'ajoute à cela le fait que le fédéralisme belge est plutôt basé sur une logique d'affrontement que de partenariat. Pour prendre la mesure de l'ampleur des commémorations à l'échelon de la Belgique, il convient donc de s'intéresser à tous les niveaux de pouvoir, en ce compris l'échelon local qui, lui aussi, multiplie les initiatives. Pendant longtemps, l'Etat unitaire s'est montré fort peu présent dans la prise en charge du passé. Cette tradition remonte au 19^e siècle quand une ligne de fracture très nette séparait les partisans de l'enseignement officiel (Etat, provinces, communes...) des défenseurs de l'enseignement catholique – dit libre – qui rejetaient toute ingérence de l'Etat. L'école ne véhiculait donc pas de discours unique quant au passé national. Sur cette première fracture s'en est progressivement superposée une autre, divisant francophones et néerlandophones. L'expérience de la Grande Guerre s'est inscrite sur des clivages préexistants qu'elle a encore fortement approfondis. Progressivement, à la mémoire de guerre patriotique et nationale – mais de plus en plus exclusivement francophone – s'est opposée une (contre) mémoire flamande, catholique d'abord, nationaliste et anti-belge ensuite. D'emblée l'héritage de la Grande Guerre a fait l'objet de lectures divergentes et difficilement conciliables. Mais ce qui est significatif, c'est combien l'événement est considéré comme essentiel tant pour l'identité belge que pour l'identité flamande. L'attaque allemande du 4 août 1914 a en effet suscité une profonde indignation et a nourri un nationalisme belge peu présent avant la Grande Guerre. Dans le même temps, tant du fait de la politique allemande tendant à affaiblir la Belgique en s'appuyant sur les griefs exprimés par le mouvement flamand (*Flamenpolitik*) que de l'amertume d'une partie des soldats flamands s'estimant

injustement traités par le commandement francophone, s'est nourri un sentiment national(iste) flamand qui va s'amplifiant à partir de l'entre-deux-guerres.

Comme dans d'autres pays européens, l'héritage de la Grande Guerre a longtemps été occulté par le Second Conflit mondial. En soi, ce phénomène n'a rien d'exceptionnel. La commémoration de la Première Guerre avait déjà porté ombrage à celle de la révolution belge de 1830. Mais si un événement historique chasse l'autre, les commémorations comme pratique s'inscrivent clairement dans le rituel antérieur, provoquant un phénomène d'emboîtement des mémoires. Après 1945, le rituel commémoratif de la Seconde Guerre s'est clairement glissé dans le moule du Premier Conflit mondial jusque et y compris dans les lieux (dont le monument au soldat inconnu) et les dates – le 11 novembre continuant de fournir annuellement l'occasion de rendre hommage aux victimes (belges) de tous les conflits auxquels le pays a pu prendre part. Comme dans d'autres pays, le rituel commémoratif a pris pleinement sa place à la faveur des années 1980 avec l'émergence d'un boom mémoriel inédit. A cet égard, on peut parler d'un premier tournant avec les commémorations du 50^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Sur le plan chronologique, ce tournant se situe parallèlement au processus de fédéralisation de l'Etat belge et se traduit par un intérêt inédit de la part des entités fédérées dans la gestion de la mémoire du passé, obligeant également l'Etat fédéral à être présent. Les commémorations de 1994-1995 (cinquantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale) et celles de 2005 (175^e anniversaire de la Belgique) apparaissent aujourd'hui comme des étapes annonçant la vague commémorative sans précédent du centenaire de la Grande Guerre.

Les commémorations du centenaire fournissent de la sorte l'occasion d'appréhender le fonctionnement du fédéralisme belge. Le positionnement précoce de la Flandre a contraint l'Autorité fédérale et les autres entités fédérées à développer leur propre programme. La commémoration d'un passé commun laisse fort peu de place à une coopération, en raison d'une logique de concurrence entre jeunes entités fédérées engagées dans un processus de construction identitaire, d'une part, mais aussi, d'autre part, d'une architecture institutionnelle où les principales compétences mobilisables en la matière se situent au niveau des Régions et des Communautés, laissant peu de place et de moyens au pouvoir fédéral pour proposer un programme de commémoration fédérateur. Si cette concurrence a, certes, été bénéfique en termes de volume des moyens dégagés, elle n'en pose pas moins les limites du fédéralisme belge.

3. Commémorations et savoirs

L'essentiel des initiatives officielles réside dans le développement de pôles d'attraction touristique et la mise sur pied d'expositions de grande ampleur qui doivent

soutenir l'attractivité du territoire pendant la période de célébration du centenaire, voire au-delà. Dans cette optique, la recherche fondamentale sur la Grande Guerre fait plutôt figure de parent pauvre. Certes, il convient de souligner l'effort soutenu par la politique scientifique fédérale à travers les projets « Brain » dont un pan de l'appel 2013 est consacré à la Grande Guerre. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trois recherches doctorales sont également financées dans le cadre du centenaire. En Flandre, par contre, la recherche a véritablement été négligée : aucun budget spécifique n'a été dégagé par le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek), la structure de financement de la recherche fondamentale du gouvernement flamand. Un manque d'investissement paradoxal puisque la « Flanders Fields Declaration » appelait les États signataires à investir dans la recherche sur la guerre. Cependant, indépendamment des financements publics, dans l'ensemble des communautés, le centenaire a clairement marqué de son empreinte les champs de recherche des scientifiques. A vrai dire, ce mouvement est antérieur au calendrier commémoratif mais celui-ci l'a amplifié et lui a conféré une visibilité accrue. De nombreux doctorats en histoire sont consacrés à des dimensions variées de la Grande Guerre, synergie porteuse d'indéniables effets démultiplicateurs pour les études sur la guerre 1914-1918. Phénomène nouveau, on compte aujourd'hui plus d'une trentaine de thèses ayant pour objet de manière exclusive ou partielle la Grande Guerre ; autre élément à épinglez, cette pléthore ne touche pas exclusivement le domaine de l'histoire mais aussi d'autres disciplines comme la psychologie, la démographie ou encore l'archéologie.

Mais, bien plus que pour la recherche fondamentale, les commémorations apparaissent comme des opportunités en termes d'histoire publique. L'objectif n'est pas – ou si peu – de promouvoir de nouvelles recherches mais plutôt de les valoriser auprès au grand public. C'est l'une des missions des commémorations que de contribuer à diffuser des connaissances auprès d'une société demandeuse d'informations et de données historiques. L'heure n'est plus exclusivement à des commémorations ritualisées autour de monuments ou autres lieux symboliques mais bien à des commémorations ouvertes et informatives puisque les générations actuelles ne partagent plus l'expérience commune de la Grande Guerre. Par ailleurs, les commémorations servent aussi largement à doper le tourisme « de mémoire », entreprise qui n'est pas incompatible avec la promotion d'une offre culturelle de qualité que peuvent nourrir les historiens.

Notons aussi qu'en Belgique, la participation des historiens aux commémorations a donné matière à polémique. Là encore, les entités fédérées ont initié chacune leur propre politique. En Flandre, les historiens ont rapidement dénoncé leur mise à l'écart des comités officiels préparant la commémoration. On ne trouve en effet aucun historien dans le comité de patronage du centenaire mis en place en décembre 2012 par le gouvernement, un gouvernement très activement impliqué dans le pilotage des travaux.

La Flandre est dès lors la seule entité à se passer des historiens pour ses commémorations. Cette politique confirme, selon les historiens montés au créneau pour dénoncer cette situation, la vocation essentiellement touristique du projet.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, par contre, la présidence du comité de pilotage a été confiée à l'historienne Laurence van Ypersele, spécialiste de la Grande Guerre, le comité comptant par ailleurs plusieurs autres historiens. Ceux-ci sont, pour la plupart, issus de structures mises en place dans le processus d'institutionnalisation de la mémoire qui s'est progressivement imposé depuis 1995. A Bruxelles, des historiens ont également été associés aux discussions d'orientation générale des commémorations. Quant au programme fédéral, sa caution académique est assurée par un comité scientifique qui fonctionne à côté du comité d'organisation. Composé d'historiens contemporanéistes issus d'universités et d'institutions de recherche fédérales, ce comité scientifique fournit des avis au comité d'organisation et présélectionne les dossiers introduits dans le cadre de l'appel à projets fédéral, le véritable processus décisionnel intervenant lui au sein d'un comité plus politique. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est également le pouvoir politique qui est officiellement et en dernier ressort chargé du choix des projets à financer même s'il semblerait que son degré d'interventionnisme soit moindre qu'au niveau fédéral. Sur le terrain, les historiens sont partout présents, soit de façon directe, soit de manière indirecte au travers des comités scientifiques des projets, soit encore les deux. Cette participation a parfois elle aussi fait débat au sein de la communauté scientifique, certains historiens posant la question de la légitimité de leur participation à des manifestations comportant une dimension économique ou politique.

4. Bilan provisoire

Près de 18 mois après le lancement officiel des commémorations, les manifestations se font aujourd'hui plus rares. Si 2014, période d'ouverture des célébrations, a bel et bien offert la salve commémorative annoncée, le rythme des activités s'est ensuite considérablement ralenti. L'anniversaire des grandes batailles livrées sur le front flamand, la signature de l'Armistice et la sortie de guerre donneront certainement encore matière à des cérémonies et expositions diverses. Cependant, de nombreuses entités locales ont d'ores et déjà accompli leur « devoir de mémoire » en 2014-2015. Les investissements financiers gouvernementaux ont indubitablement porté leurs fruits. Non seulement à travers les grandes expositions-phare mais également à travers le renouvellement muséal substantiel réalisé. Une baisse de fréquentation par rapport aux chiffres très favorables de 2014 commence toutefois à se faire sentir en certains sites. Là encore, les entités fédérées ont suivi des voies distinctes. Engagée plus précocement, la Flandre a plus volontiers investi dans une politique muséale durable alors que les entités francophones ont davantage soutenu des expositions

temporaires portées par des partenaires privés qui se sont imposés comme d'incontournables acteurs des commémorations. Parmi les projets durables, relevons tout de même côté francophone, le « Mons Memorial Museum ». Il s'agit là d'un ambitieux projet qui couvre l'ancien régime et les deux guerres et dont la mise en œuvre s'est largement inscrite dans un autre calendrier : celui de Mons 2015, capitale culturelle de l'Europe.

Quant au contenu des projets commémoratifs, les craintes de certains observateurs que la mise à l'écart des historiens des préparatifs du grand centenaire flamand ne donne lieu à des manipulations de la réalité historique paraissent aujourd'hui peu fondées ; une fois le cadre des commémorations posé et les budgets attribués, les opérateurs des projets individuels semblent avoir œuvré en toute indépendance et ont fréquemment associé des historiens à leurs projets.

S'il est encore trop tôt pour tirer un véritable bilan de ce centenaire, quelques constats nous semblent néanmoins pouvoir être posés à mi-parcours.

Sur le plan politique d'abord, notons que les commémorations de la Grande Guerre ont renforcé l'intérêt des entités fédérées pour les enjeux historiques et les politiques mémorielles. Le passé s'impose de plus en plus comme source de légitimité. Ces commémorations, par ailleurs, auront offert (voire consolidé ?) une nouvelle illustration du fonctionnement du fédéralisme belge qui se caractérise davantage par sa logique d'affrontement que de coopération.

Le centenaire est également révélateur de la richesse des initiatives d'en bas. Comme pour d'autres commémorations antérieures, des manifestations d'envergure ont coexisté avec des initiatives locales. C'est sans doute ce foisonnement local qui constitue le trait d'union le plus manifeste entre toutes les régions du pays. Si la commémoration de la Grande Guerre ne s'est pas encore transformée en spectacle – à l'instar, par exemple, du bicentenaire de la bataille de Waterloo –, force est de constater qu'elle se trouve à mi-chemin. Les initiatives déployées dépassent largement le champ de l'histoire pour s'inscrire dans le culturel voire le touristique quand ce n'est pas le commercial stricto sensu qui l'emporte.

Si les commémorations n'ont pas pour vocation première d'encourager la recherche scientifique, elles auront indéniablement nourri une soif d'histoire et une volonté citoyenne d'appropriation du passé mais d'un passé souvent très local, voire familial. A l'heure où la recherche scientifique et les historiens tentent d'inscrire les événements dans une perspective transnationale, les attentes du public restent bien autres. La réconciliation entre ces deux pôles forme un défi important pour les acteurs d'une histoire publique que les commémorations ont contribué à mettre en valeur.

Autre constat, c'est le rôle croissant joué par les médias dans ce processus d'appropriation des contenus historiques, que ce soit par la production fictionnelle ou documentaire voire archivistique. Profitant des possibilités offertes par les techniques nouvelles de digitalisation des sources, les commémorations du centenaire ont contribué à faire émerger une documentation « d'en bas », d'importance et d'intérêt divers. Les « collect days », vaste appel à la collecte et à la numérisation d'archives privées sur 14-18, ont, à cet égard, fait figure de pratique innovante. Il sera cependant indispensable de dresser un bilan de ce qui a effectivement été collecté, par qui et comment, et de vérifier dans quelle mesure les conditions de conservation des nouvelles collections sont assurées.

Autre élément neuf de ces commémorations, c'est la vitalité des initiatives stimulées par le développement de l'Internet et des réseaux sociaux. Plus que jamais, le passé semble être l'affaire de tous. Le caractère multipolaire des commémorations est incontestablement une richesse même si le qualitatif n'est pas toujours à la hauteur du quantitatif.

Pour ce qui est du rôle des historiens, là encore, la réflexion devra se poursuivre. Le centenaire a contraint ces professionnels du passé à travailler différemment et à collaborer avec d'autres interlocuteurs, qu'il s'agisse des politiques, des médias ou des grandes sociétés privées productrices d'événements et d'expositions. Le rôle de l'historien s'en trouve bouleversé ; si son expertise demeure reconnue, elle doit aussi – trop souvent – s'accommoder d'impératifs éloignés de sa rigueur et de ses connaissances scientifiques. Les pratiques d'histoire publique sont encore balbutiantes et devront se professionnaliser dans un contexte nouveau où l'histoire n'est pas seulement savoir mais également produit.

En 2020 se profilent les commémorations du 75^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Certes, cet anniversaire n'aura sans doute pas l'ampleur d'un centenaire mais il s'inscrira à son tour dans une histoire dont les acteurs auront très majoritairement disparu. Les historiens trouveront-ils leur place dans ce moment charnière du basculement d'une mémoire communicative vers une mémoire culturelle ? Sauront-ils s'inscrire dans ce nouveau paradigme qui confère au passé une valeur non seulement en termes de connaissance mais également sur le plan commercial, politique, récréatif, touristique et culturel ?

Pistes de lecture

Bruno Benvindo, "Bruxelles dans la Grande Guerre : une histoire à écrire", *Brussels Studies*, à paraître en 2016.

Bruno Benvindo et Karla Vanraepenbusch, "Exposer la Grande Guerre à Bruxelles", *Brussels Studies*, à paraître en 2016.

Mélanie Bost et Chantal Kesteloot, *Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2014, 62 p.

Eric Bousmar et Chantal Kesteloot, « Les enjeux des commémorations à Bruxelles », *Brussels Studies*, à paraître en 2016.

Sophie De Schaepdrijver, Laurence van Ypersele, Nico Wouters, « Commémorer 1914 herdenken », *Revue belge d'histoire contemporaine*, tome XLII, n° 2-3, 2012, p. 188-205.

Annelies Noppe, « *De kleine oorlog om de Grote Oorlog* ». *Het politieke beleid in België omtrent de honderdjarige herdenking van Wereldoorlog I (2014-2018)*, mémoire de maîtrise, Universiteit van Gent, 2013.

Geneviève Warland (dir.), « Première Guerre mondiale, l'histoire au présent », *Revue nouvelle*, août 2014.

Nico Wauters, "'Poor Little Belgium?' Flemish- and French-language politics of memory (2014-2018)", in *Journal of Belgian History*, XLII, 2012, n°4, p. 192-199.

IDEM, "Le cavalier seul de la Flandre", in *La Revue nouvelle*, 2014/8, p. 42-46.

